

Descriptif de module

Domaine HES-SO Economie et services
Filière Economie d'entreprise

1 Intitulé du module Droit 2020-2021

<p>Code E.EE.342.431.F.20</p> <p>Niveau <input checked="" type="checkbox"/> module de base <input type="checkbox"/> module d'approfondissement <input type="checkbox"/> module avancé <input type="checkbox"/> module spécialisé</p>	<p>Type de formation * <input checked="" type="checkbox"/> Bachelor <input type="checkbox"/> Master <input type="checkbox"/> MAS <input type="checkbox"/> EMBA <input type="checkbox"/> DAS <input type="checkbox"/> CAS <input type="checkbox"/> Autres</p> <p>Caractéristique <input checked="" type="checkbox"/> En cas d'échec définitif à un module défini comme obligatoire pour acquérir le profil de formation correspondant, l'étudiant-e est exclu-e de la filière, voire du domaine si le règlement de filière le précise conformément à l'article 32 du Règlement sur la formation de base (bachelor et master) en HES-SO</p>	<p>Type de module <input checked="" type="checkbox"/> module principal <input type="checkbox"/> module lié au module principal <input type="checkbox"/> module facultatif ou complémentaire</p>	<p>Organisation temporelle <input type="checkbox"/> semestre de printemps <input type="checkbox"/> semestre d'automne <input checked="" type="checkbox"/> module sur 2 semestres automne et printemps <input type="checkbox"/> Autres</p>
--	---	---	--

2 Organisation

<p>Crédits ECTS * 4</p>	<p>Langues(s) <input type="checkbox"/> allemand <input type="checkbox"/> allemand / D <input type="checkbox"/> bilingue <input checked="" type="checkbox"/> français <input type="checkbox"/> français - allemand - anglais <input type="checkbox"/> français - anglais / FE-FD <input type="checkbox"/> italien <input type="checkbox"/> Autres</p>	<p> <input type="checkbox"/> allemand - anglais <input type="checkbox"/> anglais <input type="checkbox"/> espagnol <input type="checkbox"/> français - allemand <input type="checkbox"/> français - anglais <input type="checkbox"/> français / F <input type="checkbox"/> mandarin</p>
------------------------------------	---	---

3 Prérequis

- avoir validé le(s) module(s)
 avoir suivi le(s) module(s)
 Pas de prérequis
 Autre

Autres prérequis

4 Compétences visées / Objectifs généraux d'apprentissage *

4311 Droit I + 4312 Droit II

- Au terme du module (Droit), l'étudiant-e doit être à même de maîtriser les fondamentaux du droit en sachant :
- Connaître la structure juridique suisse et ses institutions
 - Trouver et utiliser efficacement les différentes sources du droit
 - Identifier et anticiper les problèmes juridiques
 - Résoudre des problèmes juridiques tant dans la vie professionnelle que privée, au moyen d'outils théoriques et méthodologiques
 - Connaître les principales règles du droit suisse des affaires

5 Contenu et formes d'enseignement *

4311 Droit I
 Introduction au droit
 Genèse d'une loi et droit constitutionnel
 Droit des personnes et droit réel
 Droit des sociétés

4312 Droit II
 Droit des obligations
 Droit des contrats
 Droit des poursuites

Domaine HES-SO Economie et services
Filière Economie d'entreprise

6 Modalités d'évaluation et de validation *

Date et forme des contrôle(-s) continu(-s) organisé(-s) durant le semestre (CC) sont communiquées dans les deux premières semaines en début de semestre par le professeur.

L'examen de fin de module (E) se compose ainsi :
4311 Droit 1 (U1) : évaluation écrite de 90 minutes
4312 Droit 2 (U2) : évaluation écrite de 60 minutes

Règle de validation du module :
 $U1 = (CCU1+EU1) / 2$, arrondi au 1/10
 $U2 = (CCU2+EU2) / 2$, arrondi au 1/10

Pondération : $P1 = 3/5$, $P2 = 2/5$.

Note du module (N) = $(U1*P1+U2*P2) / \sum P$ arrondi au 1/10

Validation du module :
Note plus grande ou égale à 4 : module acquis
Note comprise entre 3.5 et 3.9 : remédiation possible du module
Note inférieure à 3.5 : répétition du module

La note de remédiation remplace la note de l'unité (U).

La durée et la forme de l'examen de remédiation sont les mêmes que l'E. Le contenu de l'examen de remédiation se compose de l'intégralité de la matière vu dans les U.

Le module ne peut être répété qu'une seule fois.

7 Modalités de remédiation *

- remédiation possible : évaluation 4 ou 3
- remédiation possible : évaluation E ou F
- remédiation possible
- pas de remédiation
- Autres modalités (préciser ci-dessous)

7a Modalités de remédiation (en cas de répétition) *

- remédiation possible : évaluation 4 ou 3
- remédiation possible : évaluation E ou F
- remédiation possible
- pas de remédiation
- Autres modalités (préciser ci-dessous)

Autres modalités de remédiation

8 Remarques

En principe, la fréquentation des unités de cours ainsi que la participation à toute autre activité prévue dans le plan d'études sont obligatoires. Le responsable de filière décide de l'éventuelle sanction en cas d'absence injustifiée ou de non respect du règlement des absences.

9 Bibliographie

- Code civil (CC)
- Code des obligations (CO)
- Loi sur la poursuite et la faillite (LP)
- Manuel de droit, Jean-Pierre Boillod et Geneviève Ordolli, 17ème édition, éditions slatkine 2017
- www.admin.ch
- www.vs.ch
- www.bger.ch
- www.zefix.ch
- www.rts.ch/emissions/temps-present/

10 Enseignants

Albrecht Natacha

Nom du responsable de module *

Natacha Albrecht

Descriptif validé le *
14.09.2020

Descriptif validé par *
Hans-Peter Roten